

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT
Roubaix-Tourcoing: Trois mois, 12 fr. 50. — Six mois, 24 fr. — Un an, 50 fr.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne: Trois mois, 15 fr.
La France et l'Étranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

REDACTION ET ADMINISTRATION
17, RUE NEUVE, 17
Directeur gérant: ALYRE REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES:
RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ-SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.
Paris, chez MM. HAVAS, LAURET et Co, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34
Bruxelles, à l'Office de Publications

ROUBAIX, LE 3 MAI 1883

Les aumôniers au Tonkin

Nous trouvons, dans divers journaux de gauche, la note suivante:
La nomination de M. l'abbé de Boudé comme aumônier de Tonkin, a soulevé, dans la presse, la question de savoir sur quel crédit serait payé ce fonctionnaire apostolique (sic).
Aucun crédit pour cette mission n'est, en effet, inscrit au budget. Mais l'abbé de Boudé a obtenu gratuitement ses services, et, sans le nommer aumônier en chef, le général Campenon a cru devoir le mettre à la disposition du commandant en chef, avec le titre d'aumônier militaire.
Faudrait-il en conclure que si M. l'abbé de Boudé n'avait pas offert gratuitement ses services, cette nomination, qui répondait à un besoin si manifeste, à laquelle le corps expéditionnaire avait un droit si évident, n'aurait pas eu lieu? La rédaction de la note officielle autoriserait à le supposer.
Le désintéressement, le patriotisme dont M. l'abbé de Boudé vient de fournir la preuve, sont des mérites qu'il partage avec notre clergé tout entier; nous savons qu'un très grand nombre de prêtres avaient fait, depuis le début de l'expédition, des offres non moins généreuses. Le gouvernement se serait honoré lui-même par un hommage rendu à ce dévouement chrétien et sacerdotal. Mais non; le public ignorait dans quelles conditions le concours du nouvel aumônier était accepté, si le ministère n'avait éprouvé le désir de l'excuser auprès des radicaux, qui marchandaient à nos soldats les satisfactions que réclame leur conscience.
C'est triste, c'est honteux.
Ce que sont pourtant les trop rares aumôniers attachés à l'armée du Tonkin, quels services ils rendent, à quel point leur assistance est appréciée, les relations les moins suspectes de partialité en témoignent chaque jour. Tout récemment, le Temps publiait une lettre de son correspondant ordinaire, qui, racontant son voyage de Lang-Son à Har-oi, écrivait: « Au Kep, nous avons les premières nouvelles de France, et c'est avec une vive satisfaction que, parmi les élus de la Légion d'honneur, nous voyons figuré l'abbé Gilbert, dont le dévouement a été au-dessus de tout éloge. »
Mais les aumôniers manquent; et nous lions, l'autre jour, avec une douloureuse émotion, dans l'Année dominicaine, certains détails transmis par des missionnaires espagnols, qui, devant cette pénurie de secours religieux, se dévouent à nos pauvres soldats au point de négliger parfois les intérêts de leurs missions. L'intervention de ces dignes prêtres atténué un peu le mal sur quelques points; elle est malheureusement loin de le faire cesser. Nos compatriotes sont forcés de recourir à des étrangers pour trouver l'assistance après laquelle ils soupirent. Heureux quand ils sont à portée d'une mission! Mais les chrétiens sont disséminés sur d'immenses étendues de territoire. N'est-ce donc pas assez qu'un gouvernement, affolé et inepte, ait exposé, dans une lutte inégale, la vie des meilleurs de nos soldats? Un fait-il leurs âmes?

L'AFFAIRE DU « BOSPHORE »

Sur l'invitation du gouvernement égyptien, qui lui est parvenue hier matin, M. Saint-René Taillandier a quitté Alexandrie dans la journée et est arrivé le soir au Caire.
Il se rendra aujourd'hui même avec Nubar-Pacha au fort de Bab-el-Mandeb, dans le but officiel de réparation à la France. Elle aura bien, croyons-nous, inlassablement.
Les colonies européennes ont appris avec satisfaction le retour de M. Saint-René Taillandier: un grand nombre d'Européens se venaient ce matin saluer notre chargé d'affaires et le directeur de l'heureux dénouement des réclamations de la France.

LA GUERRE AVEC LA CHINE

Les dernières dépêches du général Bédier de l'île de Formose indiquent que la Chine tient les engagements pris par elle dans les préliminaires de paix au sujet de l'évacuation par ses troupes de la partie du Tonkin qui demeure en notre possession. En est-il de même pour ce qui se passe à Tien-Tsin au sujet de la restitution des frontières? On aimerait à le savoir, car les bruits qui vous ont fait connaître la prétention des commissaires chinois d'établir une zone neutre entre leurs frontières et les nôtres persistent plus que jamais. A quand donc une déclaration de M. de Freycinet à ce sujet?

LE CONFLIT ANGLO-RUSSE

Les appréciations relatives au conflit anglo-russe sont aujourd'hui meilleures, à Londres, qu'elles le furent jadis. On ne voit plus, dans la capitale anglaise, à un refus de la Russie d'accepter la proposition du gouvernement de la reine de soumettre à un arbitrage l'affaire du 30 mars, et bien que M. Gladstone ait déclaré à la Chambre des Communes, qu'il n'y avait aucun nouveau de St-Petersbourg, on infère du langage tenu par le Daily-News, que sir B. Thornton a télégraphié à lord Granville le sens des résolutions arrêtées dans le conseil tenu sous la présidence de l'empereur Alexandre.
Voici, du reste, les passages essentiels du journal de M. Gladstone, qui motivent l'acalmie que les jours derniers.
L'arbitrage ne portera pas sur la conduite des généraux Komaroff et Lumsden, mais sur la question de savoir si, des deux côtés, il n'y a pas eu une interprétation erronée des instructions données à la suite de l'accord du 17 mars.
L'arbitrage, dont serait chargé le chef d'une puissance amie, serait aussi limité à l'incident de Penjdeh et au pacte du 17 mars. On n'a pas l'intention de faire entrer dans le cadre de cet arbitrage la question des frontières.
Si la proposition de l'arbitrage, touchant l'incident de Penjdeh, est acceptée, les travaux de délimitation pourront être repris sans qu'il soit besoin d'attendre la décision de l'arbitrage, et, pendant que la commission internationale se travaillera, le territoire contesté serait considéré comme neutre et ne devrait être occupé ni par les Russes ni par les Afghans.
Le Morning-Post confirme ces renseignements, en ajoutant que c'est de Berlin qu'ils ont été transmis à lord Granville, mais il les précise d'une façon plus plausible, en ajoutant que si la Russie n'est pas opposée à l'idée de s'en remettre à un arbitrage pour la question afghane, elle refuse formellement d'y soumettre l'action du général Komaroff, qu'elle ne veut pas laisser mettre en question, de quelque façon que ce soit.
On considère donc aujourd'hui aux Anglais, c'est que le roi de Danemark, qui a marié l'une de ses filles au prince de Galles et l'autre à l'empereur Alexandre III, serait l'arbitre choisi par les parties.
On considère donc aujourd'hui le maintien de la paix, dont on désespérait complètement il y a 48 heures, sinon comme probable, au moins comme possible.

LES INSTITUTEURS ET LA POLITIQUE

Au cours d'une tournée de propagande qu'il vient de faire dans l'Ariège, M. Tony Révillon a entrepris la conquête des instituteurs.
Éloquent et sympathique comme on le connaît, le député de la deuxième du vingtième aurait assurément tout ce qu'il faut pour séduire, s'il ne s'occupait pas de politique. Quoi qu'il en soit, sa voix est de celles qui se font entendre, et les échos, qui en arrivent jusqu'à nous, nous apprennent ceci:
M. Tony Révillon a déclaré aux instituteurs qu'il soutient le Gouvernement, ils travaillent pour eux-mêmes, car si le Gouvernement disparaissait, on s'empreserait, dit-il, de les destituer, et on les remplacerait par des Frères des Ecoles chrétiennes.
Tel est le noir projet que M. Tony Révillon attribue aux conservateurs, et qu'il donne comme absolument authentique.
Ce qu'il y a de beau chez lui, c'est qu'il est romancier: il est doué d'une imagination riche et convaincue, qui produit le meilleur effet de monde dans un récit composé pour être publié en feuilletons; mais on est toujours surpris de la voir introduire cet élément d'ordre littéraire dans les affaires politiques; ainsi, l'on se souvient des recueils qu'il apporta naguère à la Chambre pour servir la cause ouvrière: c'était rempli d'imprévu, mais peu pratique.

La prophétie que M. Tony Révillon vient de distribuer aux instituteurs de l'Ariège est justement dans le même cas elle pêche par la base, elle n'est pas exécutable.
Menacer les instituteurs de les remplacer par des Frères, c'est facile à dire; mais, en supposant que l'on ait une telle pensée, où donc trouverait-on des Frères?

NOUVELLES DU JOUR

Les ministres de la guerre et de la marine Paris, 2 mai. — Le ministre de la guerre vient de réitérer au ministre de la marine la demande de rétablissement des divers troupes devant passer à la guerre: de son côté, l'amiral Gillebert a répondu au ministre de la guerre la remise et le libre emploi de toutes les troupes de la flotte débarquées en Indo-Chine.
La présidence de la Chambre Paris, 2 mai. — On parle de M. Lepère, et aussi de M. Perrin, pour la vice-présidence de la Chambre, en remplacement de M. Floquet.
Administrateur de Belfort Paris, 2 mai. — Nous avons dit que M. Gilbert-Boucher, sous-préfet de St-Quentin, avait refusé le poste d'administrateur du territoire de Belfort qui lui avait été attribué lors du récent mouvement préfectoral.
Par suite, le ministre de l'intérieur vient de nommer au poste de Belfort M. Bresson, sous-préfet de St-Omer.
Notre marine Paris, 2 mai. — Les Tablettes des Deux-Charpentiers apprennent que l'on prépare à Brest l'armement de plusieurs cuirassés de 2000 tonnes.
Le Courrier de Havre annonce que le torpilleur 74 est sorti hier matin, conduit à Cherbourg les deux canots vedettes lancés récemment des chantiers normands au Havre.
A la Guadeloupe Paris, 2 mai. — Un de nos confrères avait affirmé que tout était pour le mieux dans notre colonie de la Guadeloupe, et que les incendies et tentatives d'incendie qui avaient été réprimés à la Pointe-à-Pitre ne pouvaient être attribués à la métréilliance.
Rapports du gouverneur et du procureur général arrivés au ministère de la marine, établissent au contraire qu'on a constaté la présence d'essences incendiaires répandues sur plusieurs points, et on a dû envoyer d'une réunion tenue hier à la Pointe-à-Pitre, dégrader de force armée, une compagnie d'infanterie de marine pour surveiller les tentatives de ségrès.

LE CANAL DE SUÈDE

Paris, 2 mai. — On espère que la sous-commission relative à la construction internationale du canal de Suède sera terminée ses travaux préparatoires dans le courant de la semaine prochaine.

LA REINE VICTORIA

Londres, 2 mai. — Le village japonais construit près de Hyde-Park a été détruit par un incendie la nuit dernière.
Il n'y a pas eu de victimes.

ENCORE L'ALCOOLISME

A quelques jours, le jury de la Seine acquittait un malheureux qui, sous l'empire d'une excitation alcoolique, s'était mis à jouer du revolver, à propos d'un prétexte de plus folles. Je crois bien, même, qu'il n'y avait pas de prétexte, sauf dans l'imagination de l'ivrogne. Les ivrognes voient tant de choses, sont les victimes de tant d'hallucinations! En voici, cependant, un autre qui n'a pas bénéficié de la même indulgence. Le jury de la Seine a prononcé, à son égard, un verdict affirmatif, sans admission de circonstances atténuantes, et il a été condamné à cinq ans de travaux forcés. C'est un ouvrier terrassier, du nom de Mezenada, excellent travailleur, à ce que l'on assure, mais qui ne se connaît plus, quand il a absorbé quelques petits verres. La plupart des ivrognes sont comme cela: méchants, non mais féroces; assurément inconscients, mais extrêmement dangereux.
Celui-ci, une fois l'alcool en tête, était inraffable, ne se connaissait plus. Il avait, pour ainsi dire, le besoin de saigner qu'un et de jouer du couteau. C'étaient des accès auxquels il était

très pour la Russie; et, enfin, à trois heures, une dernière commande de 50 canons de même espèce pour l'Italie; le tout d'urgence.

NOUVELLES DU JOUR

Leur Majestés, à la descente du train, ont été reçues par M. le bourgmestre d'Anvers, qui leur a adressé quelques paroles de bienvenue.
Le Roi porte l'uniforme de général en chef de l'armée belge, avec le grand-cordon de l'ordre de Léopold.
La Reine porte une tunique de velours brun sur une robe de soie bien de couleur de dentelles; la comtesse de Flandre une tunique grenat, robe de dentelles et soie grenat.
Le prince Baudouin est en uniforme d'élevé de l'École militaire.
Les ministres Baerens, Thonissen et le prince de Garaman-Chimay accompagnent le roi.
Dans la suite de LL. MM. nous remarquons le général Nicaise, le comte John d'Oultremont, maréchal de la cour, le major Chapelle, officier d'ordonnance, le comte de Borchgrave d'Altona, secrétaire de Sa Majesté.
La suite de la reine se compose de la comtesse de Grûne, grande-maitresse; de la comtesse Isabelle d'Oultremont, dame du palais.
Le comte de Flandre est accompagné du capitaine d'Oultremont, officier d'ordonnance, et du lieutenant Terlinde, précepteur militaire du prince Baudouin. La comtesse de Flandre est accompagnée de la comtesse van der Burcht.
La famille royale, ayant mis pied à terre, est fort accueillie.
Assistants également à cette réception: M. le gouverneur d'Anvers, le conseil provincial, le collège électoral d'Anvers, le général commandant les troupes de la garde civique, et deux compagnies de l'infanterie de la garde civique sous le commandement du colonel Monce.
Le corps diplomatique a été amené par le même train que les entrées de la suite de la Reine. Cela empêche l'entrée en masse d'Anvers de ces cotons bruts. Nos floteurs ne peuvent donc tirer leurs cotons des pays étrangers, et les compagnies en profitent pour taxer à 0,02 cent. de plus ces transports à l'intérieur, c'est-à-dire qu'ils envoient une partie des droits d'entrepôt.

LE CONFLIT ANGLO-RUSSE

Plus de 1,500 grévistes ont répondu à cet appel. Les démissions ont été très nombreuses.

LA REINE VICTORIA

Londres, 2 mai. — Les sous-commissaires de la sous-commission relative à la construction internationale du canal de Suède sera terminée ses travaux préparatoires dans le courant de la semaine prochaine.

ENCORE L'ALCOOLISME

A quelques jours, le jury de la Seine acquittait un malheureux qui, sous l'empire d'une excitation alcoolique, s'était mis à jouer du revolver, à propos d'un prétexte de plus folles. Je crois bien, même, qu'il n'y avait pas de prétexte, sauf dans l'imagination de l'ivrogne. Les ivrognes voient tant de choses, sont les victimes de tant d'hallucinations! En voici, cependant, un autre qui n'a pas bénéficié de la même indulgence. Le jury de la Seine a prononcé, à son égard, un verdict affirmatif, sans admission de circonstances atténuantes, et il a été condamné à cinq ans de travaux forcés. C'est un ouvrier terrassier, du nom de Mezenada, excellent travailleur, à ce que l'on assure, mais qui ne se connaît plus, quand il a absorbé quelques petits verres. La plupart des ivrognes sont comme cela: méchants, non mais féroces; assurément inconscients, mais extrêmement dangereux.
Celui-ci, une fois l'alcool en tête, était inraffable, ne se connaissait plus. Il avait, pour ainsi dire, le besoin de saigner qu'un et de jouer du couteau. C'étaient des accès auxquels il était

subject, mais seulement quand il avait bu, et il buvait souvent. Ouvrier terrassier, comme je viens de le dire, employé surtout au percement des tunnels, quand il se retrouvait en plein air, l'envie invincible de boire des liqueurs fortes le prenait. On dit que les chauffeurs, à bord des navires, ont de ces besoins-là. Seulement, celui-ci en avait tant pris qu'il était devenu alcoolique, et qu'une fois rendu à l'air libre, il ne faisait pas bon se trouver sur son chemin. C'est ainsi qu'il se jeta naguère, avec un forcené, sur des passants qu'il les entraîna de coups de couteau qui, pour l'un d'eux, furent mortels.

ENCORE L'ALCOOLISME

Comme de raison, la médecine devait être entendue dans l'affaire, et un médecin a été chargé d'examiner l'accusé, au point de vue de la responsabilité, c'est-à-dire de l'état mental. Le docteur répondit à cet examen a déclaré que les facultés étaient considérablement émoussées, qu'une petite quantité d'alcool absorbé pouvait provoquer de grands ravages dans cette organisation extrêmement avariée; bref, qu'au moment du crime, l'assassin ne pouvait se rendre compte du carnage qu'il faisait. Le défendeur, c'est son rôle, a naturellement fait usage de ces conclusions scientifiques et réclamé, pour cause d'irresponsabilité, la mise en liberté pure et simple de son client. Le jury a répondu par un verdict affirmatif, sans la moindre mention de circonstances atténuantes, et la cour a prononcé une condamnation à cinq ans de travaux forcés.
C'est assez étrange, très dur; mais on ne contestera pas que ce fut encore plus dur pour les passants, qui se trouvèrent sur le chemin de ce malheureux. Demander l'acquiescement d'un tel homme, c'est-à-dire le rendre assésité à la circulation, c'est la chose du monde la moins admissible, par la raison bien simple que sa mise en liberté est une menace, pour ce qui suit, c'est la passion de son corps, pour lequel, l'Alcoolisme, en aucun cas, n'aurait été une excuse. Car, il faut bien remarquer que, parmi les criminels, même les plus jeunes, la passion des liqueurs fortes existe. Les souteneurs sont tous des buveurs d'absinthe. En outre, il serait tout à fait nécessaire et urgent de prendre des mesures de précaution et de préservation contre la passion du boire, qui se propage dans des proportions effrayantes.
Dans des pays où l'on voit encore beaucoup plus qu'en France, et peut-être même pour cette raison d'excès de plus en plus accentués, qui comptent dans la nomenclature des crimes, on s'est mis en mesure de chercher à guérir ces malades. Car l'Alcoolisme n'est pas autre chose qu'un mal qui se déclare comme un coup de foudre, à la suite d'abus prolongés. Aux Etats-Unis, il y a des établissements où l'on soigne ces malheureux, plus nombreux que chez nous, et où souvent on les guérit. Je me suis laissé dire qu'aucun aliment ne leur était livré, sans être préparé culinairement à l'alcool. Car, il n'est pas admissible qu'un alcoolique, au point que le parfum même de l'alcool devienne intolérable. Je n'oserais affirmer cela; mais il est certain que, dans des asiles spéciaux, ces malheureux sont traités d'une façon particulière, et qu'ils peuvent en sortir momentanément guéris.
Pourquoi n'essayerait-on point cela, chez nous? Car, il n'est pas admissible qu'un alcoolique, acquitté par la cour d'assises, après un crime, aussi inconscient qu'on veut bien le supposer, puisse être rendu à la circulation et moralement autorisé à recommencer ses exploits. La médecine, ayant des moyens de guérison, qu'on lui livre, après acquiescement, ces sujets-là, sous la condition qu'après traitement ils seront plus dangereux, même qu'ils n'ont rien plus la passion de boire. Autrement, il n'y a pas de raison pour que les ivrognes et les alcooliques ne soient pas traités comme le commun des criminels, par la raison toute simple qu'ils constituent un danger, et qu'un passant quelconque peut être à la merci de l'alcoolique mis en liberté la veille, et qui, aujourd'hui, aura absorbé un petit verre de trop.
Non, jamais tel soi-disant irresponsabilité ne saurait être une excuse, parce qu'elle est la résultante forcée de préjudicatives successives, et que, si la culpabilité du moment n'existe pas, c'est-à-dire la conscience du crime, elle n'en a pas moins été engendrée par une foule de capitulations consenties en pleine connaissance de cause. Il n'y a pas à le nier, l'alcoolisme est une plaie tout moderne, et qu'il faut, par conséquent, ou extirper ou guérir. Dans ce pays de France, beaucoup plus ivrogne, beaucoup plus emporté sur l'alcool qu'il y a trente ans seulement, si l'on pouvait établir la statistique des hommes qui meurent par frotteuses et des enfants qui naissent mal, pour causes d'excès alcooliques, on serait littéralement effrayé. C'est l'alcoolisme qui a tué tant de nos soldats, et qui a fait tant de victimes.
Le temps est resté jusqu'à la fin de la cérémonie.

ENCORE L'ALCOOLISME

Après l'exécution de l'hymne, suivit d'applaudissements, dont le roi et le prince de Bavière, président du comité exécutif, s'approchèrent du roi et donnèrent lecture du discours d'inauguration.
Le roi y répondit en quelques mots.

LA CANTATE

Mille quatuor cents exécutants entonnent la cantate de Benoît. Elle est un grand succès; mais les coups de canon ont raté.

ENCORE L'ALCOOLISME

Après l'exécution de l'hymne, suivit d'applaudissements, dont le roi et le prince de Bavière, président du comité exécutif, s'approchèrent du roi et donnèrent lecture du discours d'inauguration.
Le roi y répondit en quelques mots.

ENCORE L'ALCOOLISME

Après l'exécution de l'hymne, suivit d'applaudissements, dont le roi et le prince de Bavière, président du comité exécutif, s'approchèrent du roi et donnèrent lecture du discours d'inauguration.
Le roi y répondit en quelques mots.

ENCORE L'ALCOOLISME

Après l'exécution de l'hymne, suivit d'applaudissements, dont le roi et le prince de Bavière, président du comité exécutif, s'approchèrent du roi et donnèrent lecture du discours d'inauguration.
Le roi y répondit en quelques mots.

ENCORE L'ALCOOLISME

Après l'exécution de l'hymne, suivit d'applaudissements, dont le roi et le prince de Bavière, président du comité exécutif, s'approchèrent du roi et donnèrent lecture du discours d'inauguration.
Le roi y répondit en quelques mots.

ENCORE L'ALCOOLISME

Après l'exécution de l'hymne, suivit d'applaudissements, dont le roi et le prince de Bavière, président du comité exécutif, s'approchèrent du roi et donnèrent lecture du discours d'inauguration.
Le roi y répondit en quelques mots.

6 centimes par tonne et par kilomètre, à 5 centimes même pour les gros chargements, on maintient les prix de transports des mêmes cotons, à un peu moins de 8 centimes seulement pour les transports à destination des Vosges, Epinal, Remiremont, etc. En sorte qu'il coûte moins cher d'expédier une tonne de coton à Walsbuth (800 kilomètres), qu'à Epinal (329 kilomètres). Le prix pour Walsbuth, en effet, est de 48 fr. 10 par chargement de 5,000 kilogrammes, ou de 42 fr. 35 par chargement de 10,000 kilogrammes, et est, pour Epinal, de 49 fr. 55.
Donc, les Compagnies, pour 7 fr. de moins par tonne, font parcourir, à la marchandise, 200 kilomètres de plus.
Nous le demandons en toute sincérité: comment veut-on que l'industrie française lutte? comment veut-on qu'elle supporte le poids de la concurrence de l'étranger, quand l'étranger est lui-même ainsi favorisé à notre détriment? Ah! certes, nous le répétons, nous trouvons fort bonnes, excellentes, les réductions faites, mais à la condition que parallèlement on en fasse d'analogues pour les transports intérieurs. Nous ne comprendrions jamais, en effet, qu'on fasse payer plus cher pour transporter, à l'intérieur, une tonne de marchandises, sur une distance moindre, que pour la transporter au-delà des frontières; il y a une iniquité contre laquelle il faut protester, parce qu'elle nuit à l'intérêt national et parce que la combinaison des compagnies repose sur une donnée qui équivaut à une véritable confiscation, à leur profit, des dispositions douanières prises pour protéger nos marchés intérieurs.
Il existe, en effet, une surtaxe de 30 fr. sur les cotons venus des entrées de l'Europe en France. Cela empêche l'entrée en masse d'Anvers de ces cotons bruts. Nos floteurs ne peuvent donc tirer leurs cotons des pays étrangers, et les compagnies en profitent pour taxer à 0,02 cent. de plus ces transports à l'intérieur, c'est-à-dire qu'ils envoient une partie des droits d'entrepôt.

ENCORE L'ALCOOLISME

Après l'exécution de l'hymne, suivit d'applaudissements, dont le roi et le prince de Bavière, président du comité exécutif, s'approchèrent du roi et donnèrent lecture du discours d'inauguration.
Le roi y répondit en quelques mots.

ENCORE L'ALCOOLISME

Après l'exécution de l'hymne, suivit d'applaudissements, dont le roi et le prince de Bavière, président du comité exécutif, s'approchèrent du roi et donnèrent lecture du discours d'inauguration.
Le roi y répondit en quelques mots.

ENCORE L'ALCOOLISME

Après l'exécution de l'hymne, suivit d'applaudissements, dont le roi et le prince de Bavière, président du comité exécutif, s'approchèrent du roi et donnèrent lecture du discours d'inauguration.
Le roi y répondit en quelques mots.

ENCORE L'ALCOOLISME

Après l'exécution de l'hymne, suivit d'applaudissements, dont le roi et le prince de Bavière, président du comité exécutif, s'approchèrent du roi et donnèrent lecture du discours d'inauguration.
Le roi y répondit en quelques mots.

ENCORE L'ALCOOLISME

Après l'exécution de l'hymne, suivit d'applaudissements, dont le roi et le prince de Bavière, président du comité exécutif, s'approchèrent du roi et donnèrent lecture du discours d'inauguration.
Le roi y répondit en quelques mots.

ENCORE L'ALCOOLISME

Après l'exécution de l'hymne, suivit d'applaudissements, dont le roi et le prince de Bavière, président du comité exécutif, s'approchèrent du roi et donnèrent lecture du discours d'inauguration.
Le roi y répondit en quelques mots.

ENCORE L'ALCOOLISME

Après l'exécution de l'hymne, suivit d'applaudissements, dont le roi et le prince de Bavière, président du comité exécutif, s'approchèrent du roi et donnèrent lecture du discours d'inauguration.
Le roi y répondit en quelques mots.

SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE.

Le baromètre reste peu élevé au large de l'Irlande (748 mm) un autre minimum à lieu en Autriche (752 mm). La pression est donc assez uniforme sur l'Ouest et le sud de l'Europe et le vent est faible sur tous les côtes.
La température a baissé en Finlande; elle a peu varié ailleurs, le thermomètre marquant ce matin: -8° à Arkangel, 12° à Paris, 12° à Biarritz, Nice, et 17° à Alger.
En France, le régime des vents d'entre S et O rigoureusement avec température basse, quelques pluies sont probables sur les côtes ouest; ailleurs le ciel va rester nuageux. Hier, à Paris, la journée a été assez belle; il y a eu un peu de pluie dans la soirée.
Température. — Le thermomètre centigrade de l'ingénieur Quélin, 1, rue de la Bourse, à Paris, marquait aujourd'hui:
À 7 h du matin 9° 1/2 au-dessus de zéro.
— 11 h — 14° 3/4 —
— 1 h — 15° 3/4 —
— 3 h — 16° 3/4 —
Hauteur barométrique: 753 mm.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

LE RÉTABLISSEMENT DES PROCESSIONS. — La pétition suivante, adressée à M. le maire de Roubaix, se signe en ville:
« Les soussignés, tous habitants de la ville de Roubaix, Considérant:
1° Que les processions ont toujours été en honneur à Roubaix, et que, tout en servant les intérêts du petit commerce, elles répondent aux vœux de l'immense majorité des habitants;
2° Que lors de leur interdiction, par l'arrêté municipal du 25 juin 1881, plus de 20,000 signataires, habitants de Roubaix, ont protesté contre cet acte attentatoire à la liberté de conscience et aux droits des citoyens;
3° Que l'un des principaux motifs des élections municipales de mai 1884 a été la revendication de cette liberté et de ces droits; Qu'aujourd'hui, Monsieur le Maire, de rapporter le susdit arrêté d'interdiction. Cette pétition est déposée au bureau du journal: elle peut être signée par toute personne majeure.

ACTE DE COURAGE.

Samedi, vers midi, deux chevaux attelés à la voiture de M. X... se sont emballés, rue de la Digue. Beaucoup d'ouvriers passaient en ce moment, recourant chez eux pour dîner, et un grave accident se fut certainement produit sans le courage de M. Lecat, entrepreneur, qui se jeta à la tête des deux animaux et parvint à les arrêter près de l'Esplanade. L'action de M. Lecat est d'autant plus digne d'éloge qu'il contracta lui-même un danger sérieux.

Mlle Zoé Brouchette.

Mlle Zoé Brouchette, ancienne élève de notre académie de musique, actuellement au Conservatoire de Paris, s'est fait entendre dans un concert à Orléans. Elle a obtenu un beau succès dans le grand air des « Portuaises ».

Ceci n'est à personne.

Ceci n'est à personne, donc ceci est à moi, a tel est l'argument dont s'est servi hier un Journalier, Knockout, qui avait trouvé sur une borne, rue de Lannoy, un bûche et une cassette. C'était un gâmba qui avait déposé ces objets en passant. Les raisons données par Knockout n'ont pas été du goût des agents de police, qui l'ont conduit au poste.

Littérature.

Un de nos jeunes concitoyens, M. Edgar Sidaine, le poète des *Prémices*, a été connu à Roubaix et actuellement en garnison Paris comme sous-officier comptable au 40 de ligne, a voulu tromper les ennuis de la caserne en représentant la culture des lettres. Il vient de remporter, dans des conditions particulièrement difficiles, un prix de poésie au deuxième grand concours de la Société littéraire de France.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

POUR LA FRANCE, S'IL VOUS PLAIT! — La Chambre de commerce du Havre a adressé des remerciements à M. Félix Faure, qui lui a communiqué différents traits de transit, pour les cotons bruts, tarifs consentis par les Compagnies françaises, du Havre à diverses localités du grand-duché de Bade et vers la frontière belge. Ces tarifs sont très homologues, car ils ont été l'objet d'un avis favorable de la part du Comité consultatif des chemins de fer; ils sont, du reste, en vigueur, déjà, à titre provisoire.
Il est naturel que nous nous montrions très satisfait quand les Compagnies de chemins de fer consentent à baisser leurs tarifs, de façon à faciliter le transit, par la France, des produits qui sans cet abaissement, ne pourraient s'exporter par les ports d'Anvers ou de Hambourg. Donc, au point de vue du port du Havre, il n'y a qu'à se féliciter, en effet, de ce que font les Compagnies.
Mais il y a, à la question, un autre côté, qu'il nous semble bon de relever. C'est le côté français, c'est l'intérêt industriel français, c'est l'intérêt du travail français. Or, pendant qu'on établit ces prix, qui resserrent pour les différentes localités du duché de Bade, à moins de

